

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 AOÛT 2021

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

Président du Conseil

Langis H. Dion

Vice-présidente du Conseil

Isabelle Charbonneau

Membres du Conseil

Chantal Couture-Rancourt
Daniel Grzela
Denis Bélanger
Gilles Audet
Lorraine Robinson-Gagné
Lynn Ouellette
Paul St-Jean
Roger Grégoire

Élèves conseillères

Fiona Anderson
Amy Lodin-Mateev

Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

Sylvie Petroski

Agents / Agente de supervision

Région sud
Région nord
Région centre

Claire Mackey
Jérémie Lepage
Daphne Wallbridge

Gérants / Gérantes

Services financiers
Services des ressources humaines et de la paie
Installations scolaires
Services informatiques

Mario Filion
Michelle Dubeau
Karine Lafrenière
Richard Fecteau

Directions de service

Services à l'élève
Services pédagogiques et leader de la réussite
Services des communications et d'imputabilité

Dinah Charland
Linda Dillon-Dupuis
Richard Loiselle

Contrôleuse des finances

Julie Langevin

Responsable des opérations comptables et budgétaires

Stephen Ouellet

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières sont la responsabilité de la direction de ce Conseil et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne les revenus des activités de financement des écoles.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Tilly HKC, auditeurs indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière



Gérant des services financiers

Le 4 décembre 2021

Baker Tilly HKC

1021 George Street, PO Box 637
Hearst, ON
Canada P0L 1N0

T: 705.362.4261

F: 705.362.4641

hearst@bakertilly.ca

www.bakertilly.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2021, de même que les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite dans le paragraphe du fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état consolidé de la situation financière du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières pour l'exercice se terminant le 31 août 2021, ainsi que l'état consolidé des résultats d'exploitation, de l'état consolidé du changement de la dette nette et de l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, complétée par la note 2004:B2 du ministère de l'Éducation et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme de nombreux conseils scolaires, chaque école encaisse les revenus des activités de financement qu'elle effectue pendant tout l'exercice. Malgré les procédures mises en place par le Conseil, il nous est impossible de vérifier de façon satisfaisante l'exhaustivité de ces revenus étant donné les nombreuses transactions en argent comptant. Par conséquent, notre audit de ces revenus a été limité aux montants inscrits dans les registres des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux revenus des activités de financement scolaire, au surplus annuel, aux flux de trésorerie des activités de financement scolaire et à la situation financière nette.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Observation - référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1a) des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a) de ces états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly HKC

Comptables professionnels agréés

Comptables publics licenciés

Le 4 décembre 2021

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé de l'évolution de la dette nette	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 29

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 AOÛT 2021

	2021	2020
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	5 043 500 \$	11 877 775 \$
Comptes débiteurs (Note 2)	6 749 707	10 358 812
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario (Note 3)	37 909 182	30 444 364
Actifs destinés à la vente (Note 4)	370 695	478 916
	<u>50 073 084</u>	<u>53 159 867</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (Note 6)	11 737 710	17 330 966
Revenus reportés (Note 7)	8 722 412	6 374 786
Apports en capital reportés (Note 8)	118 724 392	110 475 356
Créances sur débetures nettes et prêts pour immobilisations (Note 9)	12 710 651	13 637 737
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (Note 10)	2 241 248	2 354 930
	<u>154 136 413</u>	<u>150 173 775</u>
DETTE NETTE	<u>(104 063 329)</u>	<u>(97 013 908)</u>
ACTIF NON FINANCIER		
Stocks de fournitures	139 780	-
Frais payés d'avance (Note 11)	2 423 740	2 326 410
Immobilisations corporelles (Note 12)	123 008 711	113 798 860
	<u>125 572 231</u>	<u>116 125 270</u>
SURPLUS ACCUMULÉ (Note 13)	<u>21 508 902 \$</u>	<u>19 111 362 \$</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS (Note 18)

DROITS CONTRACTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS (Note 19)

Au nom du Conseil:

Présidence du Conseil




Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
REVENUS			
Impôts fonciers	11 622 023 \$	11 003 575 \$	11 002 518 \$
Subventions générales provinciales	95 428 903	94 019 960	91 113 372
Subventions provinciales - autres	1 164 327	5 405 711	2 155 081
Autres revenus - conseils scolaires	160 677	247 283	165 205
Autres revenus provenant d'autres sources	895 077	2 272 205	1 937 332
Revenus d'intérêts	8 000	78 017	28 533
Amortissement des apports en capital reportés (Note 8)	6 236 320	7 691 801	5 982 082
Fonds générés par les écoles (Note 15)	3 800 000	668 593	2 637 353
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	30 862	-
	<u>119 315 327</u>	<u>121 418 007</u>	<u>115 021 476</u>
DÉPENSES			
Enseignement	83 570 832	86 021 310	77 274 392
Administration	4 488 650	4 275 789	4 033 507
Transport	7 675 577	7 412 634	7 021 048
Installations destinées aux élèves	17 750 215	18 056 937	17 293 787
Autres dépenses	1 958 352	2 361 169	270 729
Fonds générés par les écoles (Note 15)	3 800 000	892 628	2 355 773
	<u>119 243 626</u>	<u>119 020 467</u>	<u>108 249 236</u>
EXCÉDENT ANNUEL	71 701	2 397 540	6 772 240
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>19 111 362</u>	<u>19 111 362</u>	<u>12 339 122</u>
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (Note 13)	<u>19 183 063 \$</u>	<u>21 508 902 \$</u>	<u>19 111 362 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
EXCÉDENT ANNUEL	71 701 \$	2 397 540 \$	6 772 240 \$
ACTIVITÉS DES IMMOBILISATIONS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(13 674 639)	(17 131 080)	(12 646 084)
Amortissement des immobilisations corporelles	6 276 578	7 921 229	6 064 190
Aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	83 013
	<u>(7 398 061)</u>	<u>(9 209 851)</u>	<u>(6 498 881)</u>
ACTIVITÉS D'ACTIF NON FINANCIER - AUTRE			
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	-	(97 330)	480 881
Acquisition de stocks de fournitures	-	(698 902)	-
Consommation des stocks de fournitures	-	559 122	-
	<u>-</u>	<u>(237 110)</u>	<u>480 881</u>
CHANGEMENT DE LA DETTE NETTE	(7 326 360)	(7 049 421)	754 240
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(97 013 908)</u>	<u>(97 013 908)</u>	<u>(97 768 148)</u>
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(104 340 268)\$</u>	<u>(104 063 329)\$</u>	<u>(97 013 908)\$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	2 397 540 \$	6 772 240 \$
Postes ne comportant aucun mouvement d'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 921 229	6 064 190
Amortissement des apports en capital reportés	(7 691 801)	(5 982 082)
Aliénation d'immobilisations corporelles	-	83 013
Diminution des actifs destinés à la vente	108 221	-
Autres sources (utilisations) d'encaisse:		
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs	3 609 105	(3 051 154)
Augmentation des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - paiement différé de la subvention	(3 561 293)	(6 679 246)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(5 593 256)	9 393 614
Stocks de fournitures	(139 780)	-
Augmentation des revenus reportés - fonctionnement	107 316	647 124
Diminution des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(113 682)	(653 360)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(97 330)	480 881
	<u>(3 053 731)</u>	<u>7 075 220</u>
ACTIVITÉ LIÉE AUX IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(17 131 080)</u>	<u>(12 646 084)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) de l'emprunt temporaire	-	(3 586 774)
Dette remboursée	(927 086)	(882 170)
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	(3 903 525)	7 720 104
Augmentation des apports en capital reportés	15 940 837	11 932 191
Augmentation des revenus reportés - immobilisations	2 240 310	1 348 015
	<u>13 350 536</u>	<u>16 531 366</u>
CHANGEMENT DANS LES LIQUIDITÉS	<u>(6 834 275)</u>	<u>10 960 502</u>
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>11 877 775</u>	<u>917 273</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>5 043 500 \$</u>	<u>11 877 775 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

a) Référentiel comptable (suite)

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entité consolidée: Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité et conséquemment ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse du Conseil et l'encaisse des fonds scolaires.

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisations corporelles reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie:

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et qui ont ratifié des discussions centrales avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017: Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO) et Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018: Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP) et Fiducie des employées/employés non syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO) pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du Conseil scolaire. Présentement, les FSSBE de l'AEFO et la FENSÉO offrent aussi des avantages sociaux aux personnes ayant pris leur retraite avant la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le Conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux groupes mentionnés ci-dessus. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) incluant le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Selon les ententes antérieures et les groupes d'employés, le Conseil offre des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux retraités de certains groupes et continue de prendre en charge le passif du paiement des prestations couvertes pour certains retraités qui sont à la retraite par ces régimes.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte seront amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux auto-assurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, comme les gratifications de retraite et les prestations d'assurance-vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail et d'invalidité de longue durée, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

- ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Améliorations de terrains	15 années
Bâtiments et améliorations	40 années
Structures mobiles	20 années
Mobilier	10 années
Équipement	5, 10 et 15 années
Matériel informatique	3 années
Logiciel informatique	5 années
Véhicules	5 années

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

La durée de vie utile du matériel informatique a été modifiée de cinq ans à trois ans en fonction de nouveaux renseignements relatifs à la durée de vie réelle des actifs. Par conséquent, ces actifs ont fait l'objet d'un amortissement supplémentaire afin de rendre la valeur comptable nette conforme à cette nouvelle politique. L'incidence financière de ce changement est estimé à 774 035\$.

Les projets de construction en cours, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la vente ne sont plus amortis; ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les oeuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

i) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et sont constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

j) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

k) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

l) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

m) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimations incluent les dépenses courues, les impôts fonciers à recevoir, les immobilisations corporelles, l'amortissement, les prestations de retraite et les apports en capital reportés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

n) Revenus de l'impôt foncier

Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus de l'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans le cadre des subventions générales de la province et sont présentés sur une ligne séparée dans l'état consolidé des résultats.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

2. COMPTES DÉBITEURS

	2021	2020
Impôts fonciers à recevoir	2 994 491 \$	4 182 948 \$
Autres conseils scolaires	729 501	2 374 940
Province de l'Ontario	927 212	1 558 222
Gouvernement du Canada	1 493 360	1 733 910
Divers	605 143	508 792
	6 749 707 \$	10 358 812 \$

3. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas, elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2021, le Conseil a un compte débiteur de la province de 20 274 140\$ (2020 - 16 370 615\$) relatif aux subventions pour immobilisations.

Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1er septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subvention différés inclus dans le solde à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2021 est 17 635 042\$ (2020 - 14 073 749\$).

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

4. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au 31 août 2021, 368 695\$ (2020 - 404 081\$) relatifs à des bâtiments et 2 000\$ (2020 - 74 115\$) à des terrains étaient comptabilisés comme actifs destinés à la vente. En cours d'exercice, deux biens scolaires ont été vendus. Un produit net de 297 098\$ (2020 - 0\$) a été tiré des ventes de biens effectuées, dont la valeur comptable était de 108 221\$, ce qui s'est traduit par des gains de 188 877\$ (2020 - 0\$). Le produit net, soit 297 098\$, a été reportée en vue de financer l'acquisition future d'immobilisations corporelles, conformément au Règlement de l'Ontario 193/10.

5. EMPRUNT TEMPORAIRE

La marge de crédit institutionnelle est sans garantie et porte intérêt au taux préférentiel. Le montant autorisé de la marge de crédit institutionnelle est de 20 000 000\$. Le montant maximal disponible est de 15 000 000\$ (2020 - 15 000 000\$) et l'autre 5 000 000\$ (2020 - 5 000 000\$) est accessible avec demande de billet à ordre. Le solde disponible au 31 août 2021 est de 15 000 000\$ (2020 - 15 000 000\$).

6. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2021	2020
Autres conseils scolaires	70 348 \$	234 315 \$
Fournisseurs	6 596 806	6 208 775
Frais courus	39 332	40 915
Province de l'Ontario	4 099 526	9 709 222
Gouvernement du Canada	5 898	3 905
Intérêts courus sur le passif à long terme non échu	150 463	160 313
Liés à la paie	775 337	973 521
	11 737 710 \$	17 330 966 \$

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

7. REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Au 31 août 2021, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit:

	Solde au 31 août 2020	Revenu grevé d'une affectation externe et contribution reçues	Revenu constaté pour la période	Transfert aux ACR associés aux dépenses antérieures	Transfert aux ACR et autres	Solde au 31 août 2021
Fonctionnement						
Subventions générales						
- fonctionnement	797 854 \$	14 704 647 \$	(15 069 500)\$	- \$	- \$	433 001 \$
Autres	321 869	6 113 916	(5 264 079)	-	(377 668)	794 038
	1 119 723	20 818 563	(20 333 579)	-	(377 668)	1 227 039
Immobilisations						
Subventions générales	4 525 540	7 136 005	(2 251 307)	-	(2 952 379)	6 457 859
Produits d'aliénation						
- bâtiment administratif	1	-	-	-	-	1
- bâtiments scolaires	729 522	297 098	(36 107)	-	-	990 513
- autres	-	2 109 895	-	-	(2 109 895)	-
Autres	-	67 000	-	-	(20 000)	47 000
	5 255 063	9 609 998	(2 287 414)	-	(5 082 274)	7 495 373
Total des revenus reportés	6 374 786 \$	30 428 561 \$	(22 620 993)\$	- \$	(5 459 942)\$	8 722 412 \$

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis selon la durée de la vie utile des immobilisations en question.

	2021	2020
Solde au début	110 475 356 \$	104 525 247 \$
Apports en capital pour immobilisations ajoutés durant l'exercice	15 940 837	11 887 022
Amortissement constaté pour l'exercice	(7 691 801)	(5 982 082)
Transferts des revenus reportés associés aux dépenses antérieures	-	128 182
Aliénation d'immobilisations corporelles	-	(83 013)
Solde à la fin	<u>118 724 392 \$</u>	<u>110 475 356 \$</u>

9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

La dette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2021	2020
Corpfinance International Limited, effets à payer, remboursables par versements mensuels de 39 055 \$ incluant les intérêts au taux de 5,77 %, échoit en décembre 2027	2 481 604 \$	2 797 225 \$
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 170 111 \$, incluant les intérêts au taux de 4,56 %, échoit en novembre 2031	2 813 791	3 018 671
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 211 456 \$ incluant les intérêts au taux de 4,9 %, échoit en mars 2033	3 754 926	3 985 345
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 58 999 \$, incluant les intérêts au taux de 5,06 %, échoit en mars 2034	1 103 184	1 163 057
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 32 561 \$, incluant les intérêts au taux de 4,83 %, échoit en mars 2036	683 496	714 458

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

**9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS
(SUITE)**

	2021	2020
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 65 812 \$, incluant les intérêts au taux de 3,56 %, échoit en mars 2037	1 580 621	1 653 946
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 9 511 \$, incluant les intérêts au taux de 3,8 %, échoit en mars 2038	235 022	244 834
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 2 292 \$, incluant les intérêts au taux de 4 %, échoit en mars 2039	58 007	60 201
	<u>12 710 651 \$</u>	<u>13 637 737 \$</u>

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette en cours au 31 août 2021 sont exigibles comme suit:

	Capital	Intérêts	Total
2021-2022	974 339 \$	595 802 \$	1 570 139 \$
2022-2023	1 024 044	546 096	1 570 141
2023-2024	1 076 329	493 809	1 570 140
2024-2025	1 131 337	438 803	1 570 138
2025-2026	1 189 207	380 934	1 570 132
Par la suite	7 315 395	1 324 952	8 640 347
Passif net à long terme	<u>12 710 651 \$</u>	<u>3 780 396 \$</u>	<u>16 491 037 \$</u>

Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à 633 201\$ (2020 - 678 581\$).

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	2021		2020	
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés	1 603 193 \$	919 458 \$	2 522 651 \$	2 751 787 \$
Gains actuariels non amortis	(281 403)	-	(281 403)	(396 857)
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés	1 321 790 \$	919 458 \$	2 241 248 \$	2 354 930 \$

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	2021		2020	
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés
Coût des prestations pour l'exercice considéré	-	\$ 283 510	\$ 283 510	\$ 36 982
Intérêt sur les obligations au titre des prestations de retraite constituées	24 454	10 957	35 411	43 967
Pertes actuarielles constatées	86 447	82 332	168 779	66 372
Charge au titre des avantages sociaux futurs des employés ¹	110 901	376 799	487 700	147 321
Paiements d'avantages de retraite	(277 838)	(323 544)	(601 382)	(800 681)
Augmentation (diminution) au titre des avantages sociaux futurs des employés	(166 937)\$	53 255 \$	(113 682)\$	(653 360)\$

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes futurs d'avantages sociaux des employés au 31 août 2021 reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 12 novembre 2021 de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congés de maladie accumulés (le cas échéant) au 31 août 2021. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés:

Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	7,00 % et réduit de 0,25 % par année jusqu'à 4.5 %
Hausse des coûts d'assurance dentaire	4.50 %
Taux d'actualisation des obligations	1,80 %
Inflation	1,50 %
Rémunération et hausse de salaire	0,00 %
Hausse de salaire - congé de maladie	2,00 %

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2021, le Conseil scolaire a contribué 1 717 248\$ (2020 - 1 566 644\$) au régime. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2021, le Conseil scolaire n'a effectué aucun rachat. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

(iv) Prestations d'assurance-vie et de soins de santé

Le Conseil offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance-vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil et les cotisations des retraités peuvent être subventionnées. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. À partir du 1er septembre 2012, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne seront plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, si une disposition de la convention collective avant 2012 le stipulait.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

(ii) Compensation salariale pour invalidité de longue durée

Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

(iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de onze crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de 211 272\$ (2020 - 58 966\$).

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 12 novembre 2021, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2021.

(iv) Prestations d'assurance-vie

Le Conseil fournit un régime distinct de prestations d'assurance-vie pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil ou le taux pour les employés actifs selon l'année en cours de laquelle un employé a pris sa retraite et les ententes antérieures du Conseil, les cotisations des retraités pourraient être subventionnées par le Conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime collectif sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(v) Prestations de soins de santé et de soins dentaires

Le Conseil est le promoteur d'un régime distinct qui fournit des prestations d'assurance-groupe de soins de santé et de soins dentaires pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil ou le taux pour les employés actifs selon l'année en cours de laquelle un employé a pris sa retraite et les ententes antérieures du Conseil, les cotisations des retraités pourraient être subventionnées par le Conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

11. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2021	2020
Assurances	95 826 \$	76 102 \$
Autres	274 399	263 661
Liés à la paie	2 053 515	1 986 647
	<u>2 423 740 \$</u>	<u>2 326 410 \$</u>

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛTS	Solde au 31 août 2020	Acquisitions et transferts	Dispositions	Solde au 31 août 2021
Terrains	1 513 579 \$	-	-	1 513 579 \$
Améliorations de terrains	7 863 976	401 701	-	8 265 677
Bâtiments et améliorations	160 036 186	24 662 485	-	184 698 671
Structures mobiles	62 881	-	-	62 881
Mobilier	405 262	-	(39 873)	365 389
Équipement	637 170	36 412	(99 511)	574 071
Matériel informatique	4 266 163	2 944 012	(1 517 301)	5 692 874
Logiciel informatique	38 431	-	-	38 431
Véhicules	177 403	138 852	-	316 255
Construction en cours	11 282 615	(11 052 382)	-	230 233
	<u>186 283 666 \$</u>	<u>17 131 080 \$</u>	<u>(1 656 685)\$</u>	<u>201 758 061 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

AMORTISSEMENTS CUMULÉS	Solde au 31 août 2020	Amortis- sements	Dispositions	Solde au 31 août 2021
Améliorations de terrains	3 323 854 \$	542 725 \$	- \$	3 866 579 \$
Bâtiments et améliorations	65 555 601	5 283 118	-	70 838 719
Structures mobiles	58 564	664	-	59 228
Mobilier	235 526	36 263	(39 873)	231 916
Équipement	392 344	55 827	(99 511)	348 660
Matériel informatique	2 721 658	1 982 218	(1 517 301)	3 186 575
Logiciel informatique	19 856	7 686	-	27 542
Véhicules	177 403	12 728	-	190 131
	72 484 806 \$	7 921 229 \$	(1 656 685)\$	78 749 350 \$

VALEUR COMPTABLE NETTE	Solde au 31 août 2021	Solde au 31 août 2020
Terrains	1 513 579 \$	1 513 579 \$
Améliorations de terrains	4 399 098	4 540 122
Bâtiments et améliorations	113 859 952	94 480 585
Structures mobiles	3 653	4 317
Mobilier	133 473	169 736
Équipement	225 411	244 826
Matériel informatique	2 506 299	1 544 505
Logiciel informatique	10 889	18 575
Véhicules	126 124	-
Construction en cours	230 233	11 282 615
	123 008 711 \$	113 798 860 \$

CONSTRUCTION EN COURS

Les projets de construction en cours ayant une valeur de 230 233\$ (2020 - 11 282 615\$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces projets commencera lors de leur mise en service.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

13. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit:

	2021	2020
Aux fins de conformité - non affecté:		
Au début de l'exercice	13 090 071 \$	9 537 332 \$
Excédent de l'année courante	2 322 796	3 450 178
Transfert à l'affectation interne	-	102 561
À la fin de l'exercice	<u>15 412 867</u>	<u>13 090 071</u>
Aux fins de conformité - affectation interne:		
Au début de l'exercice	3 515 117	1 122 569
Immobilisations engagées	519 635	1 494 527
Augmentation projets divers	88 473	66 441
Projet d'immobilisations	-	(102 561)
Achat d'outils informatiques	(749 065)	749 065
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	(4 050)	185 076
À la fin de l'exercice	<u>3 370 110</u>	<u>3 515 117</u>
Non disponible aux fins de conformité:		
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 515 579	1 587 694
Avantages sociaux futurs	(556 068)	(1 062 119)
Fonds générés par les écoles	1 916 877	2 140 912
Intérêts courus	(150 463)	(160 313)
	<u>2 725 925</u>	<u>2 506 174</u>
	<u>21 508 902 \$</u>	<u>19 111 362 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

14. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les frais de la dette incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante:

	2021	2020
Versements sur le capital du passif à long terme	927 088 \$	882 170 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	633 201 \$	678 581 \$
Intérêts courus sur le passif à long terme non échu	150 463 \$	160 313 \$

15. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT SCOLAIRE

Chacune des écoles du Conseil organise des activités de prélèvement de fonds pour diverses activités. Bien que l'argent est géré au niveau des écoles, ces activités parascolaires sont sous la juridiction du Conseil et font partis des états financiers consolidés du Conseil.

Chaque année, la différence entre les revenus et les dépenses des fonds générés par les écoles varie selon le nombre d'activités organisées durant l'année scolaire ou si certaines dépenses sont reportées à une année ultérieure. Ainsi, il y a eu des revenus au montant de 668 593\$ (2020 - 2 637 353\$) et des dépenses au montant de 892 628\$ (2020 - 2 355 773\$) au cours de l'année. Le Conseil démontre un surplus accumulé de 1 916 877\$ (2020 - 2 140 912\$) de ces activités scolaires, surplus qui est équivalent aux montants détenus dans les institutions bancaires au nom des écoles du Conseil. Les revenus et dépenses de ces activités font l'objet d'une restriction dans le rapport de l'auditeur indépendant.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

16. DÉPENSES PAR OBJETS

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des résultats par objets:

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	75 472 534 \$	75 496 014 \$	68 239 418 \$
Avantages sociaux	11 975 780	13 331 339	12 086 745
Perfectionnement du personnel	607 880	261 496	698 338
Fournitures et services	9 181 884	7 707 512	7 438 191
Intérêts des emprunts	687 971	633 201	678 581
Frais de location	46 000	192 170	371 567
Frais et services contractuels	10 985 981	11 688 116	9 915 305
Autres	209 018	896 762	401 128
Amortissement des immobilisations corporelles	6 276 578	7 921 229	6 064 190
Activités financées par les écoles	3 800 000	892 628	2 355 773
	<u>119 243 626 \$</u>	<u>119 020 467 \$</u>	<u>108 249 236 \$</u>

17. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27\$ millions par événement.

Les primes payables sont en fonction de l'assurance de réciprocity et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validités de sa police actuelle expirent le 1 janvier 2022.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

- a) Au 31 août 2021, le Conseil avait plusieurs contrats signés pour différents programmes et achats d'équipement. Les projets de construction en cours seront complétés dans les années à venir (valeur estimative). Au 31 août 2021, il y avait des projets non complétés et non commencés d'une valeur de 4 106 557\$ (2020 - 2 330 309\$).
- b) Le Conseil a signé des contrats pour divers services qui l'engage à déboursier les montants suivants au cours des cinq prochaines années:

	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2025/26	Total
Contrats						
totaux	8 420 328 \$	7 879 787 \$	8 096 778 \$	42 317 \$	23 948 \$	24 463 158 \$

- c) Le Conseil est impliqué dans certains litiges mineurs, desquelles les résolutions ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges mineurs, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate, confirmée par la compagnie d'assurance.
-

19. DROITS CONTRACTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Le Conseil détient quelques contrats (vente d'électricité solaire et location d'installation) pour lesquels l'ensemble des revenus futurs n'est pas d'importance relative.

Le Conseil n'a aucun actif éventuel.

20. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont la valeur marchande s'élève à 69 748\$ (2020 - 94 306\$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont pas été prises en compte dans l'état consolidé des résultats d'exploitation.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

21. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Le 1^{er} juin 2003, le Conseil a reçu un montant de la fiducie « 55 School Board Trust » aux fins de la dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie « 55 School Board Trust » a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des subventions provinciales futures qui leur seraient payables en rapport avec leur dette non couverte par un financement permanent. Conséquemment, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

22. PARTIES APPARENTÉES ET OPÉRATIONS INTERENTITÉES

Le Conseil conclut dans le cours de ses opérations certaines ententes de services ou d'achats avec des parties apparentées ou des entités sous contrôle commun.

Les opérations effectuées par le Conseil avec des parties apparentées ou des entités sous contrôle commun sont réalisées à leur valeur d'échange. À la suite de l'analyse des critères des normes SP 2200 et SP 3420, aucune autre information supplémentaire n'est à être présentée.

23. TRANSFERTS EN NATURE DU MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS

Le Conseil a saisi des écritures, à la fois des revenus et des dépenses, associées aux transferts en nature pour un approvisionnement centralisé d'équipements de protection individuelle (ÉPI) et de fournitures et d'équipements essentiels (FEE) reçus du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC). Les montants comptabilisés ont été calculés en fonction du coût moyen pondéré des équipements tel que déterminé par le MSGSC et des renseignements sur les quantités selon les dossiers du conseil. Le revenu en nature saisi pour ces transferts est de 698 902\$ avec des dépenses fondées sur l'utilisation de 599 122\$ pour une incidence nette aux stocks de fournitures de 139 780\$.
